

## **1993 : Transfert de l'activité CI vers la DGDDI avec transfert d'emplois DGFIP**

## **2019 : Transfert de l'activité sur les BNA vers la DGFIP Et les transferts de postes DGDDI ??**

Dans une quasi indifférence générale, une récente note (réf n°001338 du 18/10/2018) de la sous direction F a confirmé les mesures du projet de la loi de finances 2019 s'agissant du transfert de la gestion des boissons non alcoolisées à la DGFIP, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Taxes sur les boissons sucrées
- Taxe sur les boissons édulcorées
- Surtaxe sur les eaux minérales
- Droit spécifique sur les boissons non alcoolisées

Cette mesure, pouvant affecter 20 à 25 % de l'activité d'un bureau / pôle CI-Viti, équivaut à un abandon **sans aucune contrepartie ou compensation** d'une partie des missions OP/CI de notre Administration.

Rappelons-nous : En 1993, lors du transfert de l'activité CI vers la DGDDI, les **agents des impôts** touchés par ce transfert étaient **prioritaires** pour suivre leur activité **au sein de la DGDDI**, avec possibilité d'intégration. De nombreux agents ont bénéficié de cette opportunité et sont encore douaniers.

Aujourd'hui : Concernant les mesures annoncées pour 2019, **aucune tentative de négoce** sur des transferts d'emplois semble être mise en place de la part de la DGDDI auprès du Ministère et de la DGFIP alors même que notre administration subit de terribles restructurations et que des **collègues perdent leur emploi** !

Lorsque la dématérialisation, avec CIEL (fin 2019), sera à un stade plus aboutie, la décision de confier la gestion des entrepositaires agréés relevant du domaine des alcools ou du tabac à la DGFIP pourra là aussi s'effectuer sans état d'âme ni aucune contrepartie.

Et Ironie du sort : notre administration, par souci d'affichage alors que le taux actuel de dématérialisation des DRM est d'environ 25 % au niveau national, devrait prochainement demander à l'ensemble des services CI VITI de conventionner et d'habiliter à CIEL tous les opérateurs déposant une DRM même si ces derniers ne sont pas prêts, ou ne souhaitent pas télédéclarer au moyen de ce téléservice....Seul le chiffre compte. Peu importe si pour cela on accélère le processus de démantèlement des services Viti et CI ; le tout devant être fait dans le plus grand professionnalisme pour lequel les douaniers sont connus et en parfaite adéquation avec les dispositions de la charte des valeurs.

Il est temps de dire **STOP** à tout ceci : nous sommes douaniers et fiers de l'être ;  
pas de simples pantins que l'on peut manipuler !!!